

Contribution de SaferAfrica au rapport parallèle sur la mise en oeuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique

Article 2 : Paix et sécurité

Intégration de la perspective genre dans le secteur de la défense au sein de la région de la SADC

Il est de plus en plus manifeste que, dans la région de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (Southern African Development Community, SADC), le consensus à propos de l'importance de la participation des femmes dans la transformation de la société prend de l'ampleur. Les engagements pris et les efforts croissants envers la promotion des femmes et le renforcement de leurs capacités sont vus, à juste titre, comme des éléments cruciaux du développement de la société. L'aspiration à accroître le rôle des femmes est intégrée dans la Déclaration sur le genre et le développement de la SADC (1997) et reflétée dans les constitutions nationales des pays dans la région. Les efforts visant la promotion de l'intégration de la perspective genre dans le secteur de la défense sont inclus dans ce plus large projet. Ceci est vu comme essentiel pour un certain nombre de raisons, notamment, l'impératif du droit à l'égalité des genres dans tous les aspects de la vie, la nécessité d'impliquer les femmes dans le secteur de la défense au niveau national afin d'assurer leur participation aux mesures de paix et de sécurité au niveau régional, y compris dans les opérations de soutien de paix, le glissement de tout le continent d'une focalisation sur la sécurité d'Etat vers la sécurité des individus et la nécessité d'améliorer la sensibilité aux questions de genre des opérations de maintien de la paix à la lumière de l'augmentation de la participation et de la victimisation des femmes dans les situations de conflit et de post-conflit. Dans le secteur de la défense, les pays de la SADC sont guidés par la décision de 2006 du Comité de sécurité et de défense inter Etats de la SADC (ISDSC), qui a cherché à ce que le statut des femmes dans les forces soit établi comme base pour formuler des stratégies de promotion de l'égalité des genres.

Si l'on compare, cependant, le taux de participation des femmes est plus important dans les secteurs civils - quelques pays atteignent presque la parité de genre - que dans le secteur de la sécurité en général et dans le secteur de la défense en particulier. Cette situation montre où se trouvent les défis qui exigent une grande attention, et ce tout particulièrement en raison du rôle croissant qu'il est envisagé de conférer aux secteurs de la sécurité et de la défense afin de garantir une paix et un développement durables.

Les femmes dans les forces de défense de la région de la SADC ont adopté une structure pour accélérer l'intégration du genre : un forum nommé « Les femmes de la région à la table de la paix et de la défense », lancé pour renforcer la participation des femmes dans les programmes de paix et de sécurité de l'Union africaine et du NEPAD. Soutenu et facilité par SaferAfrica, la Table de paix des femmes offre aux femmes en uniforme une plateforme de qualité pour échanger expériences et bonnes pratiques sur l'intégration du genre, réfléchir à des stratégies qui peuvent les aider à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et à des manières d'aligner, dans le

secteur de la défense, ces pratiques, ainsi que les standards et repères régionaux et internationaux, avec ceux des polices nationales.

Depuis son lancement en 2003, La table de paix des femmes base son travail sur la résolution 1325 de l'ONU et les cadres de travail de l'UA pour la paix et la sécurité, en particulier le programme de paix et de sécurité de l'UA tel que rapporté dans les consultations de l'UA/NEPAD que SaferAfrica a facilitées en 2003. Elle tire également son inspiration du protocole concernant l'établissement de la paix et de la sécurité de l'UA, qui élabore les secteurs et problématiques de paix et de sécurité principaux dans lesquels les femmes doivent s'engager. De plus, elle fournit une base pour la participation des femmes dans les processus en cours d'évolution qui sont en train de former l'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris la création et l'opérationnalisation des instruments-clés pour la prévention, la gestion et la résolution de conflits, tels que les Forces de réserve africaine et le Comité du personnel militaire, le Système continental de détection précoce et le panel des Sages.

La région de la SADC a franchi certaines étapes importantes dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est intéressant de noter que la participation des femmes dans les forces de défense a, dans l'ensemble, augmenté dans certains pays comme l'Afrique du Sud où cette hausse est de plus de 20%. Tandis que le nombre de femmes occupant des postes à des niveaux de prise de décision dans le secteur de la sécurité est très bas, on trouve à des postes de décision les plus élevés, des femmes générales dans deux pays de la SADC. En outre, au fil des années, le rôle traditionnel de soutien auquel les femmes étaient associées a évolué : la maîtrise et la formation professionnelle et technique font désormais d'elles des pilotes, des ingénieurs, des commandants, etc. D'ailleurs, la création d'établissements destinés à promouvoir, soutenir et/ou assurer le suivi de l'égalité des genres dans les forces de défense de différents Etats membres de la SADC est un signe de progrès très significatif. De telles structures sont essentielles pour assurer que les engagements d'ordre légal soient transposés en changement réel.

En dépit des progrès effectués, un certain nombre de défis se posent aux femmes dans les forces de défense de la région de la SADC. Le défi le plus fondamental, qui s'étend au delà du secteur de la défense, est la question des stéréotypes liés au genre aussi bien que l'idée, traditionnelle, que le domaine militaire est un domaine exclusivement masculin. Ces stéréotypes se manifestent souvent en des termes de discrimination contre les femmes, dans les secteurs du recrutement, des possibilités de formation et de promotion dans les forces de défense, ce qui contribue en retour à la baisse du nombre de femmes de haut rang dans la région. Un autre défi-clé est l'absence de politique ou de stratégie portant sur les questions de genre pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les forces de la défense. Même dans les pays où une politique nationale sur le genre existe, il y a rarement un plan spécifique de mise en œuvre dans le secteur des forces de la défense. De même, des structures consacrées aux questions de genre sont souvent créées sans que les ressources humaines et financières soient suffisantes pour atteindre leurs objectifs.

Afin d'accélérer l'intégration de la perspective genre dans les forces de défense, des structures adaptées avec les compétences requises devraient être chargées de surveiller au moyen de plans d'action, le développement et la mise en œuvre des

politiques liées au genre. Jusqu'au moment où les femmes seront représentées équitablement dans le secteur de la défense, des quotas et autres correctifs sont nécessaires pour augmenter le pourcentage des femmes recrutées, qualifiées, maintenues et promues dans les forces de la défense. Faire preuve de responsabilité aux niveaux les plus élevés et remettre des rapports régulièrement sur les progrès effectués sont également des moyens nécessaires d'assurer la mise à exécution des engagements légaux.

Pour accélérer l'intégration de la perspective genre dans les forces de défense de la région de la SADC, tout en suivant le cadre de travail sur la sécurité humaine qui sous-tend les programmes africains de paix et de sécurité, un certain nombre d'actions doivent être entreprises, à la fois au niveau national et au niveau régional, afin de prendre en compte les obstacles sociaux, institutionnels, et autres, pour atteindre la parité dans les forces de défense. Ces actions peuvent être transposées à d'autres régions d'Afrique de même qu'à tout le continent. Voici la liste de quelques actions-clés pour agir :

Au niveau national :

- a. Entretenir la volonté politique et l'appropriation des standards internationaux, dont la Résolution 1325 ;
- b. Mobiliser et allouer des ressources humaines et financières pour l'intégration du genre ;
- c. Construire des partenariats stratégiques entre les secteurs de la sécurité, avec les groupes de leaders, avec la société civile, et avec le groupe représentatif des femmes;
- d. Eliminer le déséquilibre entre les genres (à travers les quotas, en ciblant les femmes ou en menant d'autres actions en faveur des femmes) ;
- e. Construire la capacité individuelle et institutionnelle pour assurer l'intégration de la perspective genre ; et
- f. Analyser les fossés à travers un audit du statut, des compétences, des besoins, et des ressources pour déterminer les cibles et les normes.

Au niveau régional :

- a. Suivre les progrès faits par les Etats membres ;
- b. Assurer une cohérence au sein de la région ;
- c. Renforcer les capacités et autres formes de soutien ;
- d. Améliorer les actions de sensibilisation en faveur des questions de genre ;
- e. Fournir un forum pour assurer le partage des informations et faire du réseautage ;
- f. Fournir un leadership régional.

Ces problématiques ont été identifiées en 2006 par la Table de paix des femmes afin de passer à l'action et afin que la résolution adoptée concernant la révision des

progrès effectués en faveur de l'intégration du genre dans chaque pays soit mise en œuvre pour la prochaine réunion régionale de la Table de paix des femmes qui aura lieu en 2007

Pour recevoir le rapport complet des actes de toutes les conférences de la Table de paix des femmes, veuillez contacter le programme de paix et de sécurité de SaferAfrica en écrivant à ps@saferfrica.org

Préparé par SaferAfrica, Prétoria, le 19 janvier 2007.